

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 1er OCTOBRE 2018

Présents : Pierre-Louis Fillet, Pierre Hustache, Jean-Louis Gontier, Marie-Odile Baudrier, Monique Feugier, Françoise Chatelan, Gilles Chazot

Excusés : Camille Michel, Emmanuel Drogue

### **Eau -Assainissement**

#### 1 - Délibération 2018 053 : Refus transfert compétence eau-assainissement

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la délibération 2018/07/114, en date du 24 juillet 2018, prise par la communauté de communes du Royans Vercors qui propose à ses communes membres de délibérer en faveur d'une demande de report du transfert de la compétence EAU au plus tard au 1er janvier 2026.

D'autre part, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 prévoit que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, au 5 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à cet EPCI si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % de ses communes membres représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prendra effet le 1er janvier 2026. Ces dispositions sont également applicables aux communes membres d'une Communauté de communes qui exerce de manière facultative, au 5 août 2018, uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif (SPANC), ce qui est le cas de la CCRV. Dans cette hypothèse, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence EAU au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- **DEMANDE** son report au plus tard au 1er janvier 2026.

#### 2- Acquisition du terrain de la station d'épuration de la Martelière

Les travaux de la station d'épuration étant terminés, la commune peut acquérir le terrain correspondant à l'emprise des ouvrages. Une division parcellaire a été faite. Il est décidé d'acquérir une bande de un mètre au-delà du grillage pour faciliter l'entretien.

#### 3 - Participation aux frais de branchement au réseau d'eaux usées de la Martelière

Cette participation correspond au coût qui incombe réellement à la commune pour la partie publique des branchements entre le réseau et le regard compris (coût total duquel est déduit le montant des subventions obtenues). Cette participation est due par boîte de branchement. Sur la base du coût définitif, le montant de la participation doit être délibéré. **REPORTE**

4 - Calendrier d'assainissement des Janis et du Château REPORTE

5 - Raccordement de la source de la Fontaine sur l'alimentation du bassin de grange  
Marcon :

Jean-Louis Gontier présente un devis de la CCRV pour raccorder les sources Fillet, Christophe et Perrin pour alimenter le bassin de la grange et la fontaine. Ces interventions auront lieu au printemps 2019 avec les travaux de plantations d'arbres au parking nord de la crèche.

Des fuites ont été détectées sur le réseau d'eau au sud du village (devant chalet Gérard Glénat) et au nord du village.

La fuite d'eau au centre de la Matrassière est réparée de manière provisoire. La réparation prévoit de contourner la terrasse.

Commission eau prévue le 19 octobre avec une visite sur le terrain pour réperer les différentes sources autour du village avec Jojo Christophe.

### **Traversée et aménagement du village**

6 - Délibération 2018 054 : Avenant travaux de la traversée du village :

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération 2017 - 017 du 27 mars 2017, le marché de travaux d'aménagement de la traversée du village a été attribué au groupement CHEVAL/BLANC pour un montant total de 128 959.20 euros.

Lors de la réalisation du chantier, les travaux supplémentaires suivants ont été validés à savoir :

- Remplacer les couvertures fonte d'ouvrages affleurants par de nouvelles trappes de visite ouvrables pour entretien et ajustables en altimétri.
- Procéder au dévoiement d'une source captée pour réalimentation d'une fontaine.
- Prolonger la mise en sécurité des piétons par signalisation au sol sur chaussée et trottoirs.

Le montant de l'avenant est 14 028.00 € HT ce qui porte le montant global du marché à 142 987,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la traversée du village d'un montant de 14 028,00 € HT pour les travaux supplémentaires validés

7 - Aménagement du jardin de village et aire de jeux : en attente de la réunion du groupe de travail le 23 octobre.

8 - Plantation des arbres sur le parking nord et devant l'habitation par Jean-Louis Gontier : à réaliser avec les travaux sur les sources. Il reste à faire le choix des essences d'arbres.

### **Bâtiments communaux**

9 - Travaux : cimetière, muret école, mur bascule par Jean-Louis Gontier  
Cimetière : réfection du mur est en cours de finition. Il reste à faire les murs sud et ouest : demande de devis à faire. Prévoir l'entretien des allées avant la Toussaint. Demande de devis pour reprendre les allées.

10 - Calendrier de réalisation du nouveau cimetière par Jean-Louis Gontier :A prévoir

11 - Appentis de la Grange Marcon : demande de Caméra en Campagne  
Boris Glénat a effectué une visite pour estimer les travaux de sécurisation. Devis à demander. La CCRV bouchera le sol avec des remblais.

### **Voirie**

12 - Modération de l'éclairage public par Gilles et Marie-Odile Baudrier  
Des travaux sont nécessaires au village pour la pose d'un interrupteur et dans les hameaux pour la pose d'horloge. Ces travaux seront réalisés par le SDED.

13 - Déplacement de la route de Matrassière :  
Le projet de déplacement de la voie d'accès au centre de la matrassière est abandonnée car il n'y a pas eu d'accord entre les héritiers de la succession Berthuin.

14 - Projet de territoire de Chatelus : REPORTE

15 - Autostop organisé :

Le Parc porte un projet d'autostop organisé en collaboration avec la communauté de communes du Royans-Vercors. La communauté a pris une délibération à ce sujet le 24 juillet dernier.

L'autostop organisé est un dispositif simple qui permet, en complément de l'offre de transport en commun, de faciliter les déplacements des habitants sur les territoires ruraux. Entièrement gratuit pour les utilisateurs, le dispositif comprend : une signalétique en bord de route à des points stratégiques et sécurisés, un système d'inscription sur internet ou en points relais, une communication et une sensibilisation pour inciter la population à l'utiliser. Le Parc finance la mise en œuvre et le matériel et associe la communauté de communes et les communes au choix des emplacements et à la pose des panneaux.

La commune doit examiner les emplacements les plus appropriés pour ensuite les valider avec Elodie Palermo de la CCRV et Emmanuel Jeanjean du PNRV.

Les élus proposent de les installer au parking nord de la crèche et au parking de l'éolienne.  
Les emplacements doivent être validés par les techniciens du PNRV et de la CCRV.

**Personnel communal :** 16 - Date des entretiens d'embauche pour le poste d'agent d'animation à compter du 1er décembre 2018.

Entretien prévu le 22 octobre avec un élu de St Martin en Vercors

**Finance : 17** - Délibération 2018 055 Don au CCAS

Monsieur Le Maire explique qu'un chèque d'un montant de 100 euros lui a été transmis à l'occasion du mariage de Irène Favier et Guihlem Trouillas. Il propose que cette somme soit versé au budget du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** que le chèque d'un montant de 100 euros soit versé sur le budget du CCAS.

**Forêt**

18 - Délibération 2018 056 : Proposition de l'état d'assiette pour l'année 2019 :

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-après :

parcelle 6 en coupe irrégulière IRR

volume présumé réalisable : 702 m<sup>3</sup>

surface : 20,9 ha

proposition ONF et décidée par le propriétaire : 2019

mode de commercialisation : vente publique (sur pied)

19 - Délibération 2018 057 :Renouvellement de l'adhésion au PEFC :

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée dans la démarche de gestion forestière durable PEFC depuis 2009 sous le numéro 10 - 21 - /1799.

Cet engagement arrive à échéance au 31 décembre 2018. Monsieur le Maire propose de le renouveler pour la période 2019 à 2023. L'adhésion à PEFC permet de bénéficier de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur les travaux forestiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le renouvellement de l'engagement à PEFC pour la période 2019 - 2023

20 - Vente de la grande Cournouze : voir document

Eric Rousset estime que la forêt a peu de valeur, peu de gibier. Dossier en attente.

### **Questions diverses**

21 - Cérémonie du 11 novembre 2018

Animations sur les trois communes (St Martin, St Julien et Rencurel). Le 11 novembre, les commémorations se suivront. Travail avec les scolaires avec transport entre les trois communes. Edition d'un livret recensant les poilus des villages. Le prix couvre le coût d'impression.

22 - Fête du Bleu 2019

Compte rendu du Copil du 6 septembre : les décorations stockées à Lans en Vercors devront transportées rapidement à la grange Marcon de St Julien. Pour cela un rangement est prévu le 27 octobre. Visite de terrain du 1<sup>er</sup> octobre : déviation via le Briac /producteur sur le parking de l'Ours / pôle animaux vers la maison de la chasse. / artisan et commerçant dans le village qui sera fermé à la circulation.

23 - Délibération 2018 058 : Soutien radio Royans :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de motion de soutien au projet d'ouverture d'une fréquence hertzienne sur le Vercors Sud, courrier transmis par l'association ACCR titulaire de la fréquence de Radio Royans.

Depuis 2015, Radio Royans a développé son activité en direction du territoire du Vercors Sud en liant un partenariat avec la Maison Pour Tous et la Maison de l'Aventure de la Chapelle en Vercors. Cette dynamique a abouti à une demande de d'extension de fréquence pour couvrir le Vercors Sud. Le CTA de Lyon a refusé l'autorisation de fréquence temporaire en janvier 2018. Une étude réalisée par un cabinet indépendant invite à déposer un appel à fréquence devant le CSA. L'obtention par Radio Royans de cette nouvelle fréquence permettrait la couverture quasi-totale du territoire de la Communauté de Commune Royans Vercors et contribuerait ainsi à une nouvelle cohérence territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion de soutien à Radio Royans en faveur d'une ouverture d'un plan de fréquence sur le Vercors Sud.
- - **S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de Radio Royans

24 - Délibération 2018 059 Stage de tennis 2018 : participation communale

Pierre Hustache rappelle qu'un stage de tennis multi activité s'est déroulé sur le Vercors Sud entre le 13 et le 17 août 2018. Les séances étaient encadrées par un moniteur diplômé. 24 jeunes ont participé au total.

Une participation financière de 5 euros par demi journée était versée. Le club de tennis de Die porte le coût global du stage soit 503 euros et refacture à part égale aux 5 communes le solde restant à charge soit 313 euros. Pour St Julien en Vercors, le coût global est de 63 euros.

Lors du conseil municipal du 2 juillet, les élus ont donné leur accord pour que la commune participe financièrement à ce stage de tennis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la facture du tennis club de Die d'un montant de 63 euros .

25 - Course Balcon Vercors 2019 prévoit un passage sur la commune en mars.

26 - Délibération 2018 060 : Convention PDIR Grotte de la Cheminée et Gours Fumants par Marie-Odile

Cette démarche permet de pérenniser l'accès aux site par l'inscription des sentiers au PDIR (plan départemental des itinéraires de randonnées)

Le maire précise à l'assemblée que :

- Le PDIPR est inclus dans le Plan Départemental d'Espaces, Sites et Itinéraires.
- Les chemins situés sur des parcelles privées inscrits au PDIPR sont ouverts à la circulation des randonneurs pédestres, équestres et aux vététistes.
- Toute aliénation ou suppression d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire doit, sous peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également permettre ce maintien ou cette continuité. Le nouvel itinéraire doit être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Pour rappel, les maires en vertu de leur pouvoir de police peuvent réglementer les conditions d'utilisation des chemins inscrits au PDIPR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la sélection des chemins ruraux et chemins empruntant des parcelles privées communales constitutifs d'itinéraires de promenade et de randonnée non motorisées, tels qu'ils figurent au surligneur jaune en pointillé sur le cadastre et ainsi nommés :

*- Parcelle section C n°1 et n°11 (commune de St Martin en Vercors)*

- **S'ENGAGE**

- à maintenir la libre circulation sur le chemin cité ci-dessus et à conserver son caractère touristique, public et ouvert,

- à autoriser le balisage des itinéraires de randonnées sur sa propriété dans le respect de la charte officielle du balisage et de la signalisation des Fédérations délégataires.
- à accepter l'implantation d'une signalétique départementale,
- à empêcher l'interruption des itinéraires et pour cela à prévoir un itinéraire de substitution en cas d'aliénation ou de suppression du chemin,
- à informer le Conseil départemental de la Drôme de toute modification envisagée.

- **DECIDE** de l'inscription des chemins situés sur la parcelle privée communale énoncés ci-dessus au PDIPR de la Drôme. .

27 - Délibération 2018 061 : Tarif accès aux pistes nordique de la station d'Herbouilly pour la saison 2018 - 2019

A l'approche de la saison hivernale 2018 - 2019, il appartient aux communes de fixer le montant de la redevance d'accès aux pistes de ski nordique tel que prévu aux articles L 2333-81 et L 2333-82 du CGCT. Le Maire fait lecture de la proposition de tarifs pour l'accès aux pistes de ski de fond de l'espace nordique d'Herbouilly établie par le Département de la Drôme.

<b>DEPARTEMENT DE LA DROME</b>	
<b>TARIFS NORDIQUES SAISON 2019 / 2019</b>	
<b>Porte d'Herbouilly Espace Nordique du Haut Vercors</b>	
<b>(en € activités exonérées de TVA)</b>	
<b>TARIF ADULTES 17 à 75 ans inclus</b>	
Journée	<b>10.00</b>
Petite journée à partir de 11h	<b>8.50</b>
1/2 journée après 14h	<b>7.00</b>
2 jours	<b>18.00</b>
3 jours	<b>25.70</b>
4 jours	<b>32.60</b>
5 jours	<b>38.70</b>
6 jours	<b>44.10</b>
7 jours	<b>48.90</b>
<b>TARIF JUNIORS de 6 à 16 ans inclus</b>	
Journée	<b>4.50</b>
Petite journée à partir de 11h	<b>4.00</b>
1/2 journée après 14h	<b>3.50</b>
2 jours	<b>7.80</b>
3 jours	<b>11.10</b>
4 jours	<b>14,05</b>
5 jours	<b>16.70</b>
6 jours	<b>19.00</b>
7 jours	<b>21.00</b>
<b>TARIF GROUPE (&gt;10 personnes et 1 seul règlement), SENIORS (70 à 75 ans)</b>	

<b>inclus) demandeurs d'emplois, RSA, CE, adultes familles nombreuses, étudiants</b>	
Journée	<b>9.00</b>
Petite journée (à partir de 11h)	<b>7.50</b>
1/2 journée après 14h	<b>6.00</b>
2 jours	<b>17.10</b>
3 jours	<b>23.00</b>
4 jours	<b>29.15</b>
5 jours	<b>34.60</b>
6 jours	<b>39.50</b>
7 jours	<b>43.75</b>
<b>Tarif promo et ouverture partielle</b>	
Journée	<b>8.00</b>
Petite journée (à partir de 11h)	<b>6.50</b>
1/2 journée après 14h	<b>5.00</b>
2 jours	<b>15.20</b>
3 jours	<b>21.70</b>
4 jours	<b>24.00</b>
5 jours	<b>28.50</b>
6 jours	<b>32.50</b>
7 jours	<b>36.00</b>
<b>TARIF ANNUEL</b>	
Nordic Pass Espace Nordique Haut Vercors (groupes CE + 10 pers)	<b>74.00</b>
Nordic Pass Espace Nordique Haut Vercors (17 à 75 ans)	<b>74.00</b>
Nordic Pass Espace Nordique Haut Vercors 17 à 75 ans promo (Du 1/10 au 15/11)	<b>83.00</b>
Nordic Pass Vercors 4 saisons junior 6 à 16 ans	<b>50.00</b>
Nordic Pass Vercors 4 saison (17 à 75 ans)	<b>120.00</b>
Nordic Pass Vercors 4 saisons (groupes CE + 10 pers)	<b>100.00</b>
Nordic Pass Vercors Hiver (17 à 75 ans)	<b>99</b>
Nordic Pass Vercors Hiver (17 à 75 ans) promo (Du 1/10 au 15/11)	<b>89</b>
Nordic Pass Vercors Hiver (groupes CE + 10 pers)	<b>89</b>
Nordic Pass Drôme Isère adulte	<b>115</b>
Nordic Pass Drôme Isère 17 à 75 ans promo (Du 1/10 au 15/11)	<b>99</b>
Nordic Pass Drôme Isère junior 6-16 ans	<b>36</b>
Nordic Pass Drôme Isère junior 6-16 ans promo (Du 1/10 au 15/11)	<b>29</b>
Nordic Pass Drôme Isère ( <i>Groupe +10 pers</i> )	<b>99</b>
Nordic Pass Rhône-Alpes adulte	<b>152</b>
Nordic Pass Rhône-Alpes adulte promo (Du 1/10 au 15/11)	<b>137</b>
Nordic Pass Rhône-Alpes junior	<b>47</b>
Nordic Pass Rhône-Alpes junior promo (Du 1/10 au 15/11)	<b>42</b>
Nordic Pass National adulte	<b>210</b>
Nordic Pass National adulte promo (Du 1/10 au 15/11)	<b>180</b>
Nordic Pass National junior	<b>70</b>
Nordic Pass National junior (Du 1/10 au 15/11)	<b>60</b>
NORDIC PASS 10 SEANCES non nominatives - Valable sur l'espace nordique du Haut Vercors et sur tous les sites drômois (hors Lus la Jarjatte) passage en caisse obligatoire	<b>72.00</b>
<b>VENTE DE SUPPORT DAG (pour forfaits saisons Vercors, Drôme Isère, Rhône Alpes)</b>	
Support RFID	<b>2.00</b>

<b>TARIF</b>	
Séance scolaire et IME et ITEP	<b>2.50</b>
76 et +	<b>2.00</b>
TRIBU 4 pers (2 enfants minimum)	<b>24.00</b>
Chéquier collégien	<b>12.5</b>
<b>FORFAITS SUR PISTES</b>	
Vente de forfaits sur pistes	<b>20.00</b>

<b>ACCES DOMAINE NORDIQUE TOUTES STATIONS</b>	
<i>Forfait saison nordique sur présentation du forfait saison alpin (valable l'hiver 2017 2018)</i>	<b>10.00</b>

Gratuités :

- de 6 ans
- personne handicapée sur présentation d'une carte d'invalidité
- 1 accompagnant groupe pour 10 payants

Réduction (tarif groupe )

- pompier, gendarme
- moniteur (brevet d'état) ski nordique Vercors dans le

cadre loisir

<b>Voies blanches du Vercors Drômois</b>	
<b>TARIF MUSHERS (TVA 20%)</b>	
Journée / attelage	<b>10.00</b>
Annuel / attelage	<b>100.00</b>
<b>TARIF CLIENTS MUSHERS (TVA 20%)</b>	
Journée	<b>6.00</b>
Tarif baptême clientèle individuelle	<b>3.00</b>
Tarif scolaires et baptêmes groupe (+ 10 personnes)	<b>2.50</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs pour l'accès aux pistes de ski de fond de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2018 -2019 ;

- **DESIGNE** l'EPIC des Stations de la Drôme pour percevoir la redevance d'accès aux pistes de ski nordique et la gestion de son produit.

28 - Suggestions habitants

Demande pour supprimer totalement les stationnements autour de la fontaine

- Divers

- le résultat de la consultation groupée pour les assurances a permis de réaliser des économies.

- Grange Marcon : rdv avec le CAUE le 3 octobre

- fermeture du chemin de randonnée vers Picot par une clôture.
- Accord donné à l'association Ya Pas Photo pour réaliser une expo photo sur le thème du Vercors Insolite à la salle des fêtes. Projet subventionné par la Recyclerie
- Demande pour fixer le cadre du panneau d'affichage contre appenti nord
- Transmission du courrier de démission du poste d'adjoint de Camille Michel
- Proposition pour faire classer le village par la commission village fleuri.